

RÉPONSE À L'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur le PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARKING DES RUELLES
ET DE CRÉATION DE CIRCULATIONS DOUCES SUR LA COMMUNE D'EPERNON

A l'attention de Mr Alain Ferrand, commissaire enquêteur.

Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte des observations que cette enquête me permet de formaliser.

La commune d'Épernon a depuis quelques années le projet de rénover son Centre Bourg, dans le but de redynamiser son activité notamment économique. Le point central de cette rénovation se trouve dans un réaménagement de qualité de la Place Aristide Briand. Aujourd'hui, la commune présente à ses habitants un projet d'un coût global de 2 523 975 € HT, où **aucune disposition ne concerne l'amélioration de l'attractivité du centre Bourg**, puisqu'il s'agit d'installer un parking et un cheminement dans la zone humide de la commune, ainsi que de restaurer la zone humide altérée par des projets de construction antérieurs (maison de retraite et médiathèque notamment).

QUEL EST L'USAGE DU PROJET PRÉSENTÉ POUR LES HABITANTS ET LES VISITEURS D'EPERNON ?

Le projet est ainsi décrit p.3 du volet N°4 : « **155 mètres de sentier surélevé et un ponton de 25 m²** ».

Cet équipement représente dans les faits une promenade de quelques minutes et permet d'accueillir sur le ponton une dizaine de personnes simultanément pour observer la nature environnante.

De quelles activités de loisirs parle-t-on ?

Comment la création de cette passerelle surélevée en bois dont l'usage sera restreint une partie de l'année du fait de son sol glissant, le platelage en bois étant très glissant dès qu'il est humide, peut-elle être considérée comme un support à une activité de loisirs ? Les sparnoniens ont-ils été interrogés sur cette question ?

Ce « projet de loisirs » semble justifier la création de 55 places de stationnement:

« Ainsi est né le projet de création **d'un parking sur le site des Ruelles** afin de répondre au besoin de stationnement que vont générer ces nouvelles activités de loisirs ». (Volet 4. P.3)

Plus avant dans le rapport, on peut lire :

« contrairement aux stationnements disponibles aux alentours, le nouvel aménagement devra permettre un stationnement longue durée facilitant ainsi l'accès à des activités de plein air ou de loisirs sans limite de temps ». (Volet 4. P.12)

Le projet de loisirs présenté ici est un simulacre qui cache la réalité du véritable projet initial, celui du remplacement des places de parking qui devront disparaître à terme de la Place Aristide Briand. C'est bien un projet de parking à but économique et non de loisirs.

OR, CETTE ZONE EST CLASSÉE NL DANS LE PLUI

Le simulacre d'un projet dit de loisirs peut-il vraiment contourner le règlement d'urbanisme ?

Si la zone est classée NL, c'est que ses caractéristiques environnementales doivent être préservées et que la création d'un parking pour les usages urbains n'y est pas autorisée.

UNE ZONE HUMIDE

Le dossier de l'enquête présente de façon très détaillée la campagne de sondage qui a été réalisée sur le terrain. Ces sondages attestent de la présence d'une zone humide qu'il convient de préserver et de restaurer.

Or, le projet présenté détruit une partie de la zone humide sur une surface de près de 3000 m² du fait de la création d'un parking de 35 places qui coûte 786 000 €.HT.

Pour pallier à cette destruction, et aux destructions antérieures de la zone humide, le projet prévoit :

- la restauration de la zone humide de la parcelle sud pour un montant de 150 950 €HT
- la création d'une nouvelle zone humide sur la parcelle des Archers pour un montant de 87 025 €HT.

Si la création de la nouvelle zone humide sur la parcelle des Archers se justifie pour pallier aux altérations des opérations réalisées, pourquoi détruire une zone humide existante qui devra être restaurée ?

Le projet pourrait faire l'économie de 786 000 €HT, à laquelle s'ajouterait l'économie d'une restauration, puisqu'un projet alternatif pourrait éviter cette destruction.

INCOMPATIBILITÉ ENTRE CHEMINEMENTS PIÉTONS ET VÉHICULES AUTOMOBILES

Dans le document « Etat initial », on peut lire :

« La parcelle est difficile d'accès en termes de voiries de desserte (présences de venelles à proximité). p.5 »

Cette description signifie que **la parcelle envisagée pour la création d'un parking est totalement enclavée.**

Pour que les véhicules puissent accéder à la parcelle, le projet prévoit de couper un cheminement piéton très emprunté (accès au forum depuis les ruelles) par une voie d'accès voiture à double sens.

Cette contrainte est potentiellement dangereuse pour les piétons et altère la tranquillité des circulations douces déjà présentes.

UNE ALTERNATIVE AU PROJET

Les places de parking envisagées dans ce projet, qu'il est effectivement nécessaire de créer pour la valorisation du centre bourg, peuvent prendre place en fond de forum, sur une surface déjà imperméabilisée.

Le gain financier de 786 000 €HT + 150 950€HT permettrait d'envisager dès maintenant les aménagements qui auront véritablement vocation à rendre le centre bourg d'Epernon plus attrayant, par la création :

- **d'un aménagement paysager** qu'il conviendra de confier à un architecte paysagiste pour créer en lieu et place du projet de parking un jardin de type médiéval, avec des chambres de verdure pouvant accueillir des activités de plein air : petits spectacles, expositions temporaires..., des carrés de culture de « simples » liée à des activités pédagogiques pour tous les âges, la culture d'arbres fruitiers le long des murs, des cheminements et des bancs. C'est au travers de ce jardin que se ferait l'accès du parking au centre bourg. Ce lieu riche de sollicitations pourrait ainsi devenir une attraction intéressante pour le centre d'Epernon, complémentaire de son attractivité patrimoniale, complémentaire aussi des jardins partagés voisins.
- **l'aménagement de la Place Aristide Briand**, avec les critères de qualité requis par l'AVAP.

Avec ce projet alternatif, les sparnoniens pourraient très rapidement jouir d'un centre bourg véritablement attractif et **la liaison de mobilités douces avec Hanches n'en serait que plus appréciable.**

Quitte à dépenser 2 523 975 €HT, autant rechercher une qualité d'usage opérationnelle immédiate, valorisante pour tous. Cela se placerait dans la continuité de la démarche qui a consisté à affirmer la qualité de la commune d'Epernon par la création d'une Avap et l'inscription au label « Petite Cité de caractère ».

Il convient tout simplement d'accepter que le fond de forum puisse accueillir des places de stationnement et que ce parking puisse être mutualisé avec l'usage plein et entier du forum lorsque cela est nécessaire, et comme cela existe dans de très nombreuses communes.

En conclusion, je terminerai ces observations par une considération personnelle. Ma famille est présente dans la commune d'Epernon depuis plus de cent ans. Les ruelles ont toujours constitué une attractivité très forte pour les générations qui se sont succédées dans la pratique qu'ils ont eu de la ville. Ce réseau de venelles, espace de mobilité douce parfaitement sécurisée, bordées de jardins, représente pour les sparnoniens un trésor qui nous vient du passé médiéval, aussi important que l'église ou la maison à pan de bois. Il mérite notre bienveillance. Ne l'altérons pas avec la pollution d'un parking. Embellissons-le avec un morceau de nature accueillante en pensant aussi aux générations futures.

En espérant que les appréciations émises par la majorité des habitants ayant répondu à cette enquête seront effectivement prise en compte dans le projet final, recevez Monsieur l'enquêteur l'expression de mes sincères salutations.

N. SALLÉ HOYET